

Portant Nomination et Promotion à titre
Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre
National du Bénin de Madame Elisabeth
FERET.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N°2002 – 17 du 07 février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la Loi N°94 – 029 du 03 juin 1996 ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 231/MAEIAFBE/SGM/DPE/SC du 12 Août 2009 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

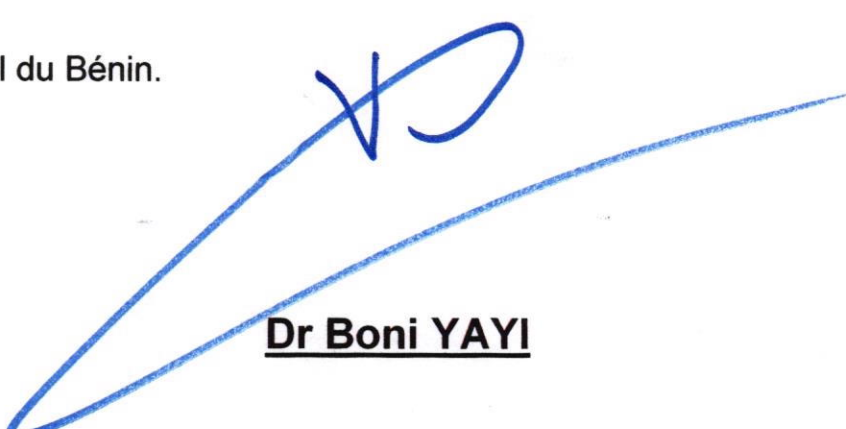
DECRETE

Article 1^{er} : est nommée et promue à titre Exceptionnel, Civil et Etranger au grade d'Officier dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre, Madame Elisabeth FERET Ambassadeur, Chef de la délégation des Communautés Européennes.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

FAIT A COTONOU, LE 07 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin



Dr Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20 – SGG 4 –
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG –
ENA 3 – JORB 2 – INTERESSEE 01.